



**Les organisations syndicales du département  
CFDT, FO, CGT, CGC, CFTC, UNSA, FSU et Solidaires  
n'acceptent pas le recul du départ à la retraite à 65 ans !**

**Sans attendre la fin des concertations, le gouvernement envisage :**

- Un départ à 65 ans avec effet dès l'été 2023 pour les salariés nés en 1961 (voir tableau)
- Eventuellement un allongement de la durée de cotisation
- La remise en cause des régimes spéciaux d'EDF et de la RATP

Année de naissance	Age de départ	Entrée en vigueur
1961	62 ans 4 mois	2023
1962	62 ans 8 mois	2024
1963	63 ans	2025
1964	63 ans 4 mois	2026
1965	63 ans 8 mois	2027
1966	64 ans	2028
1967	64 ans 4 mois	2029
1968	64 ans 8 mois	2030
1969	65 ans	2031

Alors que la réforme devait être présentée le 15 décembre, Emmanuel Macron a reporté son annonce le 10 janvier prochain. Elle reste à l'ordre du jour du Conseil des Ministres début 2023 pour un vote à l'Assemblée Nationale au Printemps et une mise en œuvre en juin 2023.

Alors que le Comité d'Orientation des Retraites prévoyait il y a 5 ans un déficit pour les années 2020, 2021 et 2022, il y a eu en fait un excédent de 3 à 4 milliards d'euros. Le déficit annoncé par le gouvernement pour les années à venir est très faible (moins de 0,5% du Produit Intérieur Brut). Dès deux ans avant l'âge légal de départ à la retraite (à 60 ans donc), une personne sur deux ne travaille déjà plus. Alors pourquoi reculer l'âge de départ à la retraite ?

Dans ces conditions, toutes les organisations syndicales du département (CFDT, FO, CGT, CGC, CFTC, UNSA, FSU et Solidaires) avec leurs organisations nationales disent non à la réforme des retraites.

**Dans l'hypothèse où le gouvernement maintient ce projet, nos organisations syndicales appelleront à la mobilisation en janvier (avec grèves et manifestations). Elles appellent tous les salarié·es, chômeur·euses, retraité·es et jeunes à se tenir prêt·es à répondre à l'appel qui sera alors lancé pour faire échec à cette réforme et au recul du départ à la retraite à 65 ans.**

